



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

affaires étrangères : services extérieurs

Question écrite n° 109848

Texte de la question

La mission parlementaire d'évaluation et de contrôle sur les services de l'État à l'étranger a rendu son rapport en faisant plusieurs recommandations. La mission propose notamment de mettre fin, d'ici à 2007, à la coexistence au sein d'une même ville d'un centre ou institut culturel et d'une Alliance française. M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre des affaires étrangères de bien vouloir lui indiquer les perspectives de son action ministérielle s'inspirant de cette proposition.

Texte de la réponse

Des évolutions historiques ont pu conduire dans certains pays au développement d'un double réseau. Différents types d'établissements ont ainsi été ouverts pour répondre à des situations locales spécifiques. Gérées par des conseils d'administration locaux, les Alliances françaises bénéficient d'une plus grande souplesse d'action et de liens plus forts avec la société civile. Les établissements à autonomie financière ont généralement plus de moyens humains et financiers et traduisent plus directement les orientations de l'État. Dans un nombre réduit de cas, l'existence de ce double réseau se traduit par la présence, au sein d'une même ville, d'un centre ou d'un institut culturel et d'une Alliance française. Généralement, ces établissements ont chacun leur domaine de spécialisation et leur action est donc complémentaire. Seules Londres, Madrid et Mexico accueillent un institut dont l'un des champs d'action au moins est commun à celui d'une Alliance française de la même ville. À Madrid et à Londres, les Alliances françaises n'interviennent pas dans le domaine culturel. En ce qui concerne les activités de cours, elles partagent leur public avec celui des instituts selon des critères socio-géographiques. À Mexico, la programmation culturelle de l'Alliance française est complémentaire de celle du CCC-IFAL. Conserver les deux établissements, qui ont chacun une longue histoire étroitement liée à celle de la ville, est une nécessité pour une agglomération de 25 millions d'habitants.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 109848

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 novembre 2006, page 11703

Réponse publiée le : 30 janvier 2007, page 1029